

# Pourquoi délaissier une politique climatique éprouvée et efficace?



**Pascal Gentinetta**

En matière de politique climatique, les milieux économiques ont plus que largement rempli leur contrat. Ils fourniront à la Suisse presque la totalité des réductions d'émissions de gaz à effet de serre nécessaires pour atteindre ses engagements internationaux. L'économie a toujours dit qu'elle appuyait des objectifs de protection climatique négociés de manière partenariale, ambitieux mais réalistes. C'est pourquoi elle soutient la proposition du Conseil fédéral de diminuer les émissions de 20% d'ici à 2020, moitié en Suisse, moitié à l'étranger. Elle est aussi prête à continuer d'assumer une grande part de ces efforts durant l'après-Kyoto. Le parlement s'appête pourtant à sacrifier les mesures qui ont permis cet excellent résultat, dans la révision en cours de la loi sur le CO<sub>2</sub>. Ni l'environnement, ni les entreprises n'y trouveront leur compte.

Les mesures existantes ont clairement démontré leur efficacité. Pour mémoire, l'économie fournit chaque année 4 millions de tonnes de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, avec l'appui de ses outils que sont l'AEnEC, la Fondation centime climatique (FCC) ainsi que la convention sectorielle de l'industrie du ciment. Ce chiffre équivaut à 80% de l'objectif de Kyoto (4,8 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> par année). S'y

ajoute en parallèle une forte progression de l'efficacité énergétique et électrique dans les entreprises qui se sont engagées. Au total, les objectifs fixés d'entente avec la Confédération ont été nettement dépassés. Pourquoi donc? La réponse est simple: parce qu'un programme pragmatique, qui repose sur le libre consentement, l'engagement volontaire, l'innovation et la proximité avec la réalité, fait mouche auprès des entreprises.

Prenons ce qui s'est passé en 2010. Grâce aux innombrables mesures prises par les plus de 2100 entreprises grandes et petites de

## Les objectifs fixés d'entente avec la Confédération ont été nettement dépassés

l'industrie et des services participant aux travaux de l'AEnEC, nous sommes en mesure à ce jour de réduire annuellement 1,3 million de tonnes de CO<sub>2</sub>. A elles seules, nos entreprises ont investi par année plus de 150 millions de francs dans l'efficacité énergétique, ce qui leur a permis de réduire de plus de 30% leurs émissions de CO<sub>2</sub> depuis 2000, soit au total 5,3 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>. En 2009 déjà, nos entreprises ont presque atteint les objectifs fixés pour 2012 par la loi sur le CO<sub>2</sub>. Et, il faut le rappeler, ce sont les secteurs particulièrement énergivores qui ont contribué le plus à ce résultat, au-delà des attentes.

Il existe en plus une symbiose entre une législation appropriée en matière de protection du climat et des résultats avérés en matière d'efficacité énergétique. Ainsi, dans toutes les activités déployées par l'AEnEC, l'efficacité énergétique globale ainsi que l'efficacité électrique font bon ménage avec les mesures de protection du climat, alors même que l'Etat ne fixe pas d'obligation en la matière. Dores et déjà, un sixième de la consommation d'électricité de toute la Suisse, à savoir 10000 GWh, est couvert par les conventions d'objectifs conclues avec l'AEnEC. Nos entreprises ont ainsi économisé à elles seules environ 10% de ce total, c'est-à-dire pas moins de 1000 GWh, soit le tiers de la production annuelle d'électricité de la centrale nucléaire de Mühleberg! Et, à ce jour, les entreprises affiliées à l'AEnEC constituent le seul secteur qui soit parvenu à diminuer sa consommation électrique, en tenant compte de l'effet de la croissance économique. Précisément, ce résultat ne repose pas sur des prescriptions étatiques. Au contraire, il est fondé sur la mise en œuvre de mesures d'amélioration véritablement rentables pour les entreprises, et sur l'incitation économique à gagner de l'argent en dépassant les objectifs fixés. Dans ce contexte, il faut savoir que les réductions de CO<sub>2</sub> allant au-delà des engagements pris envers la Confédération peuvent être vendues à la Fondation centime climatique, qui agit principalement à l'étranger par l'achat de certificats. D'autre part, certains fournisseurs d'électricité proposent des rabais.

Tout cet édifice construit patiemment et avec succès depuis dix

ans est aujourd'hui sérieusement remis en cause par la révision de la loi sur le CO<sub>2</sub> qui sera traitée à la session d'automne. De toute évidence, une majorité politique envisage d'abandonner ce modèle, que d'autres pays aimeraient pourtant reprendre. Pour les entreprises suisses, une diminution des émissions de CO<sub>2</sub> axée uniquement sur des mesures en Suisse, le recours obligatoire à des valeurs de références européennes déconnectées des critères de rentabilité, ou encore des exigences relativement faibles envers les autres émetteurs de CO<sub>2</sub> constituent des perspectives très alarmantes. Elles vont casser dix ans d'expérience qui ont démontré jour après jour dans la pratique que la subsidiarité, la priorité accordée à des mesures d'amélioration rentables et librement consenties sont efficaces et créent une dynamique positive.

Il n'existe pas de raison plausible pour quitter cette voie. Lors du prochain débat final concernant la loi sur le CO<sub>2</sub>, le parlement serait donc bien inspiré de réfléchir très soigneusement à la question de savoir s'il entend véritablement échanger un modèle parfaitement rodé, et efficace, contre un système inconnu, coûteux et relevant de l'économie planifiée. Les milieux économiques ne resteront certainement pas les bras croisés à voir le monde politique détruire ce modèle de réussite au service de la protection du climat et de l'efficacité énergétique.

Président de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) et directeur d'economiesuisse.